

De 8 % en 1977 à 35 % en 2008 Les élues municipales augmentent en Mayenne

En 2005-2006, François Zocchetto, sénateur, avait pris l'initiative d'une première enquête auprès des conseillères municipales du département. Le CÉAS de la Mayenne, militant de l'égalité hommes/femmes et donc intéressé par la démarche, avait proposé son concours pour le traitement des résultats et l'analyse des réponses. Ce travail a donné lieu à un numéro spécial de *La Lettre du CÉAS* : « Les femmes en politique – En Mayenne et ailleurs » (n° 213 de mai 2006, 32 pages). En octobre-novembre 2009, suite aux élections municipales de mars 2008, François Zocchetto a souhaité renouveler une enquête par questionnaire auprès des femmes élues.



Cette nouvelle enquête se justifiait d'autant plus qu'il semble y avoir un très fort renouvellement chez celles-ci. Le CÉAS de la Mayenne a élaboré le questionnaire en partenariat avec des étudiants de l'Institut Catholique de Rennes dans le cadre d'un enseignement en méthodologie d'enquête. Les services de François Zocchetto ont pris en charge la diffusion du questionnaire (mi-octobre 2009). Celle-ci a été plus complexe que lors de la précédente enquête car les tableaux des conseillers municipaux, transmis par la Préfecture, ne comportent plus les adresses personnelles. Dans certains cas, les municipalités ont été sollicitées pour effectuer elles-mêmes la diffusion du questionnaire. Toujours dans une perspective militante, le CÉAS de la Mayenne a assuré la saisie des réponses aux 255 questionnaires reçus, ainsi que l'analyse et la synthèse des données.

2008 : il n'y a plus de commune sans élue municipale

En 1977, cent communes du département n'avaient pas de femmes dans leur conseil municipal ; en 2008, toutes les communes ont au moins une femme conseillère municipale (cf. tableau ci-dessous).

En mars 2008, dans 42 des 250 communes de moins de 3 500 habitants, la parité est acquise (22

Nombre de communes mayennaises sans femme conseillère municipale (1977 à 2008)

Année d'élection	Nombre de communes
1977	100
1983	33
1989	20
1995	7
2001	1
2008	0

Source : Préfecture de la Mayenne – Traitement : CÉAS

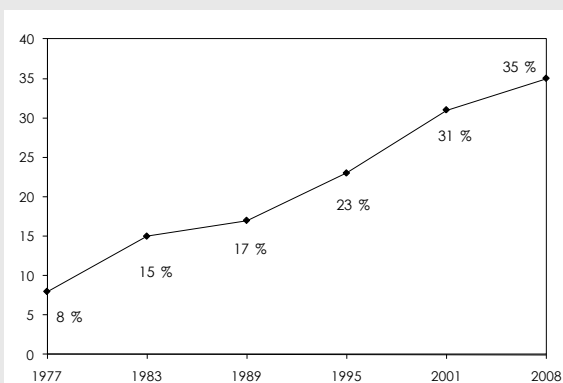
Une parité... au tiers !

Rappelons qu'à ce jour seules les communes de 3 500 habitants ou plus sont soumises à une obligation paritaire pour la composition des listes électorales. La parité est donc quasi effective dans ces communes. En Mayenne, onze communes étaient concernées en mars 2008.

Lors de ces dernières élections municipales dans l'ensemble de la Mayenne, environ 1 300 femmes ont été élues, dont 164 dans les communes soumises à l'obligation paritaire (13 %).

Du fait des mesures législatives et, probablement, d'une évolution des mentalités, la part des femmes au sein des conseils municipaux augmente à chaque élection : on est ainsi passé de 8 % en 1977 à 35 % en 2008.

Part des femmes parmi les conseillers municipaux en Mayenne (1977 à 2008)



Source : Préfecture - Tableaux des conseils municipaux - Traitement : CÉAS

Plus jeunes... et surtout employées

45 % des élues municipales sont des employées. Chez les hommes, les agriculteurs restent majoritaires, juste devant les employés et les retraités.

En 2008, la moyenne d'âge des conseillères municipales est de 45 ans dans le département (48 ans pour les hommes). Une conseillère municipale sur trois a moins de 40 ans (un sur quatre pour les hommes). Les deux tiers des conseillères municipales ont moins de 50 ans (contre 55 % des hommes). Après 60 ans, les femmes conseillères municipales sont proportionnellement peu nombreuses (9 % des femmes, contre 17 % des hommes). Les plus jeunes générations de femmes apparaissent plus enclines à prendre des responsabilités (on peut effectuer les mêmes constats dans la vie associative...).

Répartition des conseillers municipaux élus en 2008 en Mayenne selon les PCS et le sexe (%)

PCS	Hommes	Femmes
Agriculteurs	23 %	14 %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	7 %	3 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	15 %	14 %
Professions intermédiaires	6 %	7 %
Employés	21 %	45 %
Ouvriers	6 %	2 %
Retraités	18 %	11 %
Autres	2 %	5 %
	100,0 %	100,0 %

Source : Préfecture – Tableaux des conseils municipaux – Traitement : CÉAS

Répartition des conseillers municipaux élus en 2008 en Mayenne selon la tranche d'âge et le sexe (%)

Tranches d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 30 ans	2,4 %	5,6 %
30 à 39 ans	21,7 %	27,6 %
40 à 49 ans	30,8 %	32,6 %
50 à 59 ans	28,2 %	25,0 %
60 à 69 ans	15,0 %	8,2 %
70 ans ou plus	2,0 %	0,8 %
	100,0 %	100,0 %

Source : Préfecture – Tableaux des conseils municipaux – Traitement : CÉAS

en 2001). Dans 13 de ces communes (5 en 2001), on compte une femme de plus que d'hommes ; dans les 29 autres (17 en 2001), on compte un homme de plus que de femmes.

Avec un taux de réponse de 20 %, des résultats nécessairement significatifs

La Mayenne compte environ 1 300 conseillères municipales. Parmi elles, 255 ont répondu au questionnaire (20 %) ; 68 sont maires ou adjointes (27 %) ; 234 sont élues dans des communes de moins de 3 500 habitants et une vingtaine dans des communes de plus de 3 500 habitants (9 %), donc soumises à l'obligation législative de parité.

Dans la lecture et l'analyse des résultats, il sera impératif d'avoir à l'esprit qu'une seule conseillère municipale sur cinq a répondu au questionnaire, et que la plupart appartiennent à des communes de moins de 3 500 habitants. Un taux de réponse de 20 % est supérieur à celui de bon nombre d'enquêtes. Au demeurant, on ne peut pas assurer que celles qui ont répondu sont représentatives de l'ensemble des femmes conseillères municipales.

Le faible nombre de réponses dans les communes de plus de 3 500 habitants s'explique très certainement plus par un problème de diffusion du questionnaire que par un désintérêt des élues concernées.

Les principaux enseignements

Des élues pour la plupart sollicitées : sur les 255 conseillères municipales ayant répondu, 27 ont déjà effectué au moins deux mandats entièrement ; 51 effectuent leur deuxième mandat et 176 (69 %) leur premier mandat. Parmi celles-ci, seules 12 (7 %) avaient l'intention de se présenter. On est venu solliciter 159 d'entre elles (90 %). Ce taux peut paraître élevé. Cependant, globalement, elles ne regrettent pas d'avoir accepté et... on ignore quel serait le taux pour les hommes !

Plus d'une sur quatre ne se représentera pas : environ la moitié (52 %) ne savent pas encore si elles se présenteront à nouveau en 2014. Par contre, 70 (27 %) annoncent d'ores et déjà qu'elles ne seront pas candidates. On peut faire l'hypothèse que le taux serait moins élevé pour les hommes (moins de renouvellement).

Parmi les 70 conseillères municipales qui n'envisagent pas de se représenter en 2014, 41 (59 %) effectuent actuellement leur premier mandat. Parmi ces 70 conseillères municipales qui n'envisagent pas de se représenter :

- 27 évoquent les difficultés à concilier fonction municipale avec activité professionnelle ; et 26 avec vie privée, personnelle et/ou familiale ;
- 20 répondent qu'elles ont déjà effectué un ou plusieurs mandats et qu'elles souhaitent « passer la main » ;

- 16, enfin, mentionnent leur déception par rapport au fonctionnement actuel du conseil municipal.

Une intégration volontariste : selon 69 conseillères municipales (27 %), depuis mars 2008 ou durant le mandat précédent, des mesures ont effectivement été prises dans leur commune pour faciliter la participation des femmes à la vie municipale. La mesure la plus citée est l'aménagement des jours et des horaires des réunions pour faciliter vie privée et familiale.

On relève que 29 % ne savent pas si des mesures ont été prises... Le fait que le maire soit un homme ou une femme ne semble pas influencer la prise de mesures... Seules sept conseillères municipales précisent que des demandes sont restées sans suite. Par exemple, cela peut porter sur une formation à la prise de parole, une indemnité pour les frais de garde d'enfants, la programmation de réunions le samedi matin...

Seules 14 % expriment du ressentiment : dans leur activité municipale, en tant que femmes élues, 35 (14 %), dont 12 maires ou adjointes, ont été confrontées, depuis mars 2008, à des difficultés particulières liées au fait qu'elles sont une femme.

Dès lors, 85 % déclarent ne pas avoir été confrontées à de telles difficultés. Dans des communes de moins de 3 500 habitants, la parité a été recherchée dans les listes électorales, puis dans les commissions. Des communes ont réellement incité la candidature de femmes. Plus de responsabilités leur sont

confiées. On observe ainsi une évolution assez générale vers plus de parité. Cela n'est pas forcément dû à des mesures, mais plutôt à une évolution « naturelle ». Par exemple, les femmes élues ont tendance à recruter plus de femmes, et ainsi de suite.

Malgré tout, certaines élues mentionnent encore les réticences des hommes par rapport à la parité...

Une large majorité pour des mesures législatives : 84 % des conseillères municipales sont favorables à un nombre égal d'hommes et de femmes sur les listes de candidats dans les communes de 2 500 à 3 500 habitants, et 78 % dans les communes de moins de 2 500 habitants. Là encore, on ignore ce que répondraient... les hommes !

Dans les communes les plus petites, il semble difficile de trouver des candidats, des femmes d'autant plus. Selon les élues qui ont commenté leur réponse, l'important est d'abord de trouver des personnes motivées et compétentes, qu'elles soient hommes ou femmes. La parité ne doit pas forcément être imposée ; les femmes ne doivent pas être là pour remplir des listes électorales (« *Pas besoin de femmes potiches!* »). Quelques-unes, minoritaires, expriment une certaine réticence à la « *politique des quotas* » (obligation de parité) même si elles admettent que cela permet de faire avancer les mentalités et que les résultats sont positifs.

Pour une parité au niveau des adjoints : 80 % sont favorables à la parité au niveau des adjoints dans les communes de 2 500 à 3 500 habitants et

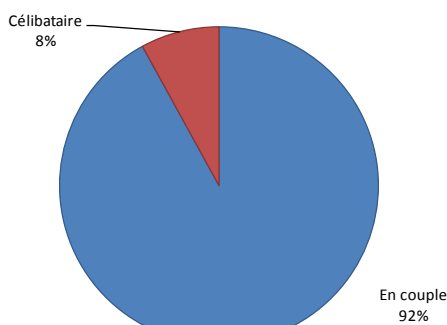
Une conseillère sur cinq... Qui a répondu ?

Répartition par tranche d'âge

	Élections 2008	Enquête 2009
Moins de 35 ans	15 %	15 %
35 à 44 ans	34 %	35 %
45 à 54 ans	31 %	24 %
55 à 64 ans	17 %	22 %
65 ans ou plus	3 %	4 %
	100,0 %	100,0 %

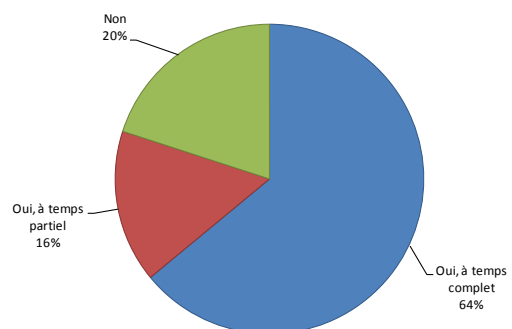
Source : Enquête 2009 – Traitement : CÉAS

Situation familiale



Source : Enquête 2009 - Traitement : CÉAS

Activité professionnelle



Source : Enquête 2009 - Traitement : CÉAS

77 % dans les communes de moins de 2 500 habitants.

Moindre « volontarisme » concernant les délégués communautaires : 80 % trouvent satisfaisant le mode actuel d'élection des délégués communautaires. En outre, 45 % jugent « *difficilement applicable* » un scrutin de liste, au suffrage direct, avec des candidats représentant chaque commune et un nombre égal d'hommes et de femmes. Par contre, 39 % considèrent que ce serait « *applicable* » et parmi celles-ci, quasiment toutes y sont favorables. On relève que 16 % des conseillères municipales

sont indécises (sans avis). Par rapport au mode actuel d'élection, le niveau de satisfaction est plus élevé chez les déléguées communautaires (83 %) que chez celles qui ne le sont pas (79 %).

On observe que la communauté de communes reste quelque peu « virtuelle ». Elle est perçue majoritairement comme un milieu d'hommes. Des élues évoquent beaucoup de réunions... pour peu d'aboutissement. Quelques-unes suggèrent que les maires n'occupent pas forcément les postes de président ou de vice-présidents...

Satisfactions et déceptions des élues mayennaises

Une complémentarité hommes/femmes saluée

Une femme élue sur deux (47 %), parmi celles qui se sont exprimées sur l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux, estime que les hommes et les femmes ont des points de vue différents et une sensibilité différente. Cette différence est perçue positivement, en termes de complémentarité : « *Les points de vue sont souvent très divergents mais également complémentaires* », précise une élue. Certaines mentionnent que les femmes apportent des idées nouvelles. La différence de points de vue des hommes et des femmes peut s'expliquer par des rôles et des conditions d'existence différents dans la société. Comme le souligne une élue, « *les hommes et les femmes, au quotidien, ont une vision différente des choses de la vie. On retrouve les mêmes choses au sein du conseil* ». Le conseil municipal est un miroir de la société.

Selon les femmes interrogées, cette complémentarité des points de vue est importante notamment sur des questions liées au social, à la scolarité, à la famille, à la vieillesse ou aux affaires culturelles (37 % de celles qui ont exprimé un point de vue). Il semble également que les femmes apportent un plus sur les questions d'aménagement et sur des questions d'ordre esthétique.

Cependant, quelques élues (5 %), bien que satisfaites de s'occuper de ces sujets, déplorent que les femmes y soient « enfermées » et évoquent la nécessité de dépasser cette division des tâches : « *Il est dommage que les femmes soient presque systématiquement présentes dans les domaines sociaux, la famille... Il serait bon que les hommes soient un peu plus impliqués dans ces domaines* »... Ou encore : « *Il est urgent que l'on dépasse les coutumes de confier les postes d'adjoints jeunesse, prévention, action sociale, aux femmes, et de laisser l'urbanisme, les finances et les travaux aux hommes* ».

Une logique égalitaire évidente

La parité au sein des conseils municipaux est une évidence pour beaucoup d'entre elles (19 %). Elles rappellent ainsi qu'elles sont la moitié de la population, qu'elles ne sont pas une « minorité ». Il ressort de certaines réponses l'idée que le conseil municipal doit être représentatif de la commune (par le sexe, l'âge, la profession, l'origine culturelle). « *Il faut de la diversité pour avancer. De la même façon, regrette une élue, très peu de Français noirs sont présents dans les conseils municipaux* ».

Un certain agacement par rapport à cette question (« Qu'apportent les femmes ? ») est quelquefois perceptible : « *La présence de femmes dans notre conseil municipal ne nous interroge même pas : c'est une normalité* ».

Les qualités des femmes et les défauts des hommes... selon elles !

Différentes qualités des femmes sont mentionnées, notamment le fait d'être des personnes de terrain, connectées au réel. Selon les élues (17 %), les femmes sont plus proches du quotidien, plus pragmatiques, plus objectives : « *Les femmes vont souvent plus vite à l'essentiel, les problèmes sont plus vite cernés. Les hommes me paraissent aimer monter des projets et les femmes les voir aboutir. Elles veulent voir les retombées, fixent des délais, évaluent, sont un peu plus terre à terre* ». Les femmes seraient aussi plus déterminées, plus dans la volonté d'action alors que les hommes resteraient plus dans le discours (8 %).

Une autre qualité est souvent avancée : la diplomatie (12 %). Selon les élues interrogées, les femmes apaisent plus facilement les tensions lors de discussions ; elles sont plus à l'écoute (notamment des autres femmes) ; elles temporent ; elles sont douées en communication.

Les femmes se considèrent également plus économes ; elles ont une approche différente des finances que l'on peut relier avec leur pragmatisme déjà mentionné. « *Dans le domaine financier, les femmes privilégient les investissements utiles sans avoir besoin de dépenser des sommes importantes dans des investissements de prestige* ».

Dans le même ordre d'idée, les femmes sont moins centrées sur le cumul des mandats, sur des logiques politiciennes de pouvoir : « *Les femmes disent souvent ce qu'elles pensent sans se soucier du qu'en-dira-t-on ; elles ne sont pas encore habituées à penser au prochain mandat, à garder leur place, et ce n'est pas une honte pour elles d'être remplacées par une autre femme ou un homme* ».

Les satisfactions des élues

La majorité des femmes sont satisfaites de leur engagement, de ce qu'il leur apporte personnellement et de ce qu'elles apportent à la collectivité.

Un enrichissement personnel

La majorité des élues parlent d'une fonction très riche, pleine de découvertes. Elles acquièrent beaucoup de connaissances et se sentent en formation permanente. Beaucoup ont été surprises, voire impressionnées par l'ampleur de la tâche. « *Nous apprenons beaucoup de choses, souligne une élue ; on ne peut pas s'imaginer tant qu'on n'est pas passé par là ! Je conseillerais au plus grand nombre d'en faire l'expérience* ». Malgré la masse de travail, la fonction d'élue est valorisante et apporte de la confiance en soi, notamment pour la prise de parole en public.

La satisfaction d'être au service des autres

Environ 10 % des élues interrogées soulignent l'aspect collectif de leur fonction : « *travailler en équipe* » ; « *monter des projets et les voir aboutir* », « *participer à un projet d'intérêt général* ». L'investissement au sein d'un conseil municipal favorise également le contact avec les habitants et crée du lien social. Le fait d'être une femme élue permet aussi de donner plus facilement la parole aux habitantes qui n'oseraient pas forcément s'exprimer sans cette médiation féminine.

Les problèmes rencontrés et les propositions

Malgré cette satisfaction globale, les élues mettent en lumière plusieurs difficultés, voire des déceptions.

Manque de temps et difficile conciliation avec la vie privée

La première difficulté mentionnée est le manque de disponibilité (20 % des élues qui se sont exprimées).

L'activité municipale est décrite comme une activité « *chronophage* », « *gourmande en temps* », « *très prenante* ». Il apparaît difficile de concilier à la fois sa vie professionnelle, sa vie familiale et son mandat municipal. « *C'est une question d'organisation !* », précise une élue. « *Les journées ne sont pas assez longues* », déclare une autre.

« *Je pense que si les femmes ne sont pas suffisamment présentes dans les conseils, ce n'est pas parce qu'elles ne le souhaitent pas mais parce qu'elles manquent de temps : une première journée au travail, une deuxième à la maison avec le quotidien et les enfants, et une troisième en tant qu'élue, concevez qu'il ne faut pas manquer de motivation !* »

Beaucoup évoquent la difficile organisation pour la garde des enfants.

Propositions :

- Aménager l'heure des réunions selon les disponibilités des femmes.
- Inventer des modes de garde d'enfants pour les réunions (aides à domicile ; horaires atypiques d'accueil dans les garderies ; 1 heure de réunion = 1 heure de garderie gratuite)... Autoriser la présence d'enfants aux réunions.
- Proposer une aide financière (frais de garde déductibles d'impôts, chèque emploi service), des indemnités ou le remboursement des frais.
- Pour des responsabilités importantes : aménager le temps de travail, avoir un temps partiel.
- Bénéficier de points pour la retraite.

Un manque de démocratie ?

Des femmes élues regrettent un certain immobilisme des conseils municipaux. Le pouvoir reste concentré entre quelques mains et les conseillers ont parfois l'impression de seulement valider les décisions déjà prises par le maire et ses adjoints. Dans ce cas, le travail des commissions est une perte de temps et un sentiment d'inutilité s'installe. Les élues appellent à une réelle démocratie participative dans les conseils.

Une des raisons de ce fonctionnement serait le faible renouvellement des équipes municipales. Les femmes peuvent apporter de la nouveauté mais elles s'opposent parfois à des « *réfractaires du changement* ».

10 % des élues qui ont exprimé une déception ont l'impression que malgré les efforts de parité, les hommes conservent la prise de décision et les femmes sont moins écoutées. Elles ont l'impression que l'avis des hommes reste prioritaire.

Voici l'avis d'une conseillère d'une commune de moins de 3 500 habitants : « *Dans une zone rurale, les femmes restent regardées avec condescendance dans les réunions ; mais il faut continuer à s'exprimer pour faire évoluer les mentalités* ».

10 % des élues qui se sont exprimées ont rencontré également trop d'ambitions personnelles, de dérives politiciennes et pas assez d'engagement politique véritable. Cette remarque s'appliquerait plus aux conseils communautaires qu'aux conseils municipaux.

paux.

Les difficultés mentionnées par les femmes élues ne concernent pas forcément leur vécu en tant que femmes. Elles sont très critiques sur les modes d'organisation et très exigeantes en termes de démocratie réelle. Les femmes interrogées semblent privilégier l'apolitisme pour se prémunir de la lutte des partis. Leur motivation principale est l'action pour la collectivité.

Afficher un volontarisme politique concernant la parité

8 % des femmes qui se sont exprimées sur leurs déceptions pensent que les femmes sont encore trop absentes des municipalités et qu'il est nécessaire de plus les solliciter (tout comme les autres catégories de population, le but étant d'avoir un conseil représentatif). Quelques élues admettent un possible manque de confiance des femmes en leurs capacités.

Une fois en poste, une femme doit « *toujours faire ses preuves* », « *montrer qu'on est à la hauteur* ».

Il y aurait un manque de la reconnaissance et de la valorisation dont les femmes auraient besoin pour affirmer leurs idées. Certaines élues concèdent que les femmes, tout comme n'importe quel nouveau conseiller, manquent de connaissance sur le fonctionnement global d'une commune. Elles sont en demande de formation à ce sujet.

Propositions :

- Éduquer à la vie politique : organiser des conseils municipaux d'enfants et d'adolescents pour encourager le sens civique.
- Informer sur le rôle du conseiller municipal pour inciter les femmes (notamment mais pas seulement) à se présenter.

- Solliciter les femmes beaucoup plus, les informer, faire témoigner des femmes conseillères afin de susciter des vocations.
- Ne pas juste intégrer les femmes pour finir une liste électorale, les intégrer vraiment, être à leur écoute, valoriser leurs propositions, leur donner plus de responsabilités. Davantage de femmes adjointes. Valoriser les suppléant(e)s pour les conseils communautaires.
- Organiser la prise de parole car il y a parfois un manque d'assurance de la part des femmes.
- Travailler en binômes homme/femme.

Nécessité de formation

Selon les femmes interrogées, des formations sont nécessaires pour être efficace dans son rôle de conseiller. Tout d'abord, il est nécessaire de comprendre le fonctionnement d'une commune, d'une communauté de communes, d'un département, d'une région, ainsi que les rôles et les compétences de chaque collectivité – un peu d'éducation civique en somme ! Car comme le précise une élue : « *Nous sommes un peu livrés à nous-mêmes pour connaître le fonctionnement d'une municipalité* ».

Il est également difficile de maîtriser tous les sujets, de monter un budget, de s'appropriier le vocabulaire technique... « *Il me semble important d'avoir accès à des formations gratuites pour les élus municipaux ; actuellement, considère une élue, les formations sont privées et coûteuses* ».

Pour une élue, l'organisation de formations serait bénéfique « *pour décomplexer les femmes* ». Et leur permettre de s'investir sans craintes.

Proposition :

- Proposer des formations sur les sujets à traiter et sur le budget.

« *Pas besoin de " mesures ", écrit une élue. Je pense que c'est aux femmes de faire le pas et aux hommes de changer de regard ; (...) les femmes doivent être actives et visibles médiatiquement (dans leur discours et pas dans leur tenue vestimentaire) ; les hommes doivent apprendre à les écouter sans condescendance et les femmes doivent cesser de vouloir les impressionner* ». Bref, chacun doit faire évoluer ses propres représentations.